

## **IHAB France invite les maternités à protéger les familles des pressions commerciales**

Le programme IHAB exige le respect du Code OMS, afin de protéger les familles de l'influence des publicités en faveur des Substituts de Lait Maternel, des biberons et tétines. L'objectif est de favoriser les prises de décisions éclairées concernant l'alimentation du nouveau-né, à partir d'informations factuelles et scientifiquement validées, et d'échanges avec les soignants.

Les jeunes parents constituent une cible importante de promotion commerciale. La grossesse et le séjour en maternité sont des moments clé pour les sociétés qui proposent aux parents des échantillons, des boîtes-cadeaux contenant des publicités et promotions diverses, les services de photographes...

Pour convaincre les équipes, certaines sociétés prétendent que IHAB France valide des actions, des services, des produits, ou affichent leur respect des rythmes des nouveau-nés conformément au programme IHAB. Ces sociétés se présentent souvent comme étant « utiles » ou « souhaitées » par les familles.

**IHAB France n'a aucun lien ou partenariat avec quelque démarche commerciale que ce soit, et ne valide aucune action ou démarche commerciale.**

Même si cela ne constitue pas une exigence pour le label IHAB, nous invitons les services IHAB et en démarche à protéger les familles pendant cette période unique, grossesse, naissance et séjour en maternité, de toute démarche commerciale.

**Nous invitons les équipes à centrer les soins et les pratiques sur les besoins des nouveau-nés et l'intérêt des familles, d'être solidaires avec les familles, de les protéger en respectant les rythmes des nouveau-nés et de leurs parents.**